



Sort des propriétaires d'une résidence HLM démolie

Par Gratagui, le 25/09/2015 à 16:38

Bonjour, rnrnLors d'une réunion publique organisée par la mairie de notre commune de résidence, nous avons été informés que la société HLM PROMOLOGIS allait d'ici peu engager un vaste chantier de réhabilitation (démolition et reconstruction) d'un ensemble résidentiel social, comptant à ce jour plus de 400 logements.rnrnLa plupart des résidents sont locataires (du bailleur social ou du privé) mais certains sont propriétaires, tels que nous. rnrnSachant que le projet de réhabilitation concerne l'ensemble de la résidence, nous souhaiterions savoir quel sort attend les quelques propriétaires (très minoritaires) que nous sommes. La société PROMOLOGIS est-elle dans l'obligation de racheter les biens, et à quel prix ? rnrnSavez-vous d'autre part s'il existe une « jurisprudence » en la matière ? rnrn Cordialement, Grataguirnrn